

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AMR 59/001/2008 (Public)

ÉFAI

22 décembre 2008

## Saint-Kitts-et-Nevis. L'exécution qui a eu lieu est un acte scandaleux

Amnesty International considère l'exécution de Charles Elroy Laplace qui a eu lieu à Saint-Kitts-et-Nevis le vendredi 19 décembre comme un scandale en termes d'évolution de la situation des droits humains dans le pays après un moratoire de dix années.

Amnesty International comprend l'inquiétude des autorités face à la montée de la criminalité et des meurtres dans le pays. Toutefois, l'organisation croit fermement que le recours à la peine de mort constitue un châtiment cruel, inhumain et dégradant et n'est pas une méthode efficace pour empêcher les actes de criminalité.

Étant donné la faible probabilité de comparaître devant un tribunal, il est peu plausible qu'avant de commettre un crime ou un délit, un délinquant réfléchisse au risque d'être pendu et ne s'abstienne de mal faire. La peine capitale comporte aussi un risque de commettre une erreur irrévocable.

L'on n'assure pas la protection des citoyens en exécutant des criminels mais en les empêchant de commettre des crimes. Amnesty International pense donc que la véritable solution à la détérioration de la situation sur le front de la criminalité réside dans un renforcement des forces de police. Le bon fonctionnement de la justice est également crucial pour assurer aux victimes des réparations, mais ôter la vie aux auteurs d'un crime ne constitue pas une réparation.

Le recours à la peine de mort s'estompe partout dans le monde. Avant l'exécution du vendredi 19 décembre, depuis 2003, les États-Unis étaient le seul pays d'Amérique à procéder à des exécutions et même aux États-Unis on a pu constater une baisse importante du nombre d'exécutions au cours de ces dernières années. Cent trente-sept pays ont maintenant aboli la peine capitale en droit ou en pratique et seulement 24 pays ont procédé à des exécutions en 2007. Des pans entiers du globe sont à présent exempts de la peine capitale.

Amnesty International appelle les autorités de Saint-Kitts-et-Nevis à envoyer au monde et aux autres pays des Caraïbes un message fort en mettant un terme aux exécutions et en commuant toutes les peines des prisonniers actuellement dans le couloir de la mort.

### Complément d'information

Charles Elroy Laplace a été exécuté vendredi 19 décembre 2008 à 8h00 du matin dans la prison de Sa Majesté à Basseterre, dans l'île de Saint-Kitts. Il avait été jugé par la Haute Cour (cour d'assises) pour le meurtre de sa femme commis en 2004. Reconnu coupable le 28 février 2006, il avait été condamné à mort le 30 mars 2006.

Selon la presse, le Premier ministre et ministre de la sécurité nationale de Saint-Kitts-et-Nevis aurait révélé qu'un pourvoi en appel avait été déposé mais qu'il avait été rejeté le 29 octobre 2008 parce qu'il n'avait pas été déposé dans les temps. Il aurait ajouté qu'il n'y avait aucune autre requête ou appel dans cette affaire et que conformément à la Constitution de la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès, le Comité consultatif des recours en grâce s'était réuni et s'était prononcé en faveur de l'application de la peine prononcée le 30 mars 2006.

La pendaison qui a eu lieu le 19 décembre était la première depuis dix ans. En 1998, David Wilson, vingt-huit

ans, avait été pendu pour le meurtre d'un garde de sécurité dans un hôtel quatre ans auparavant. Un autre homme avait été pendu en 1985.

La dernière exécution dans un pays anglophone des Caraïbes avait eu lieu aux Bahamas en 2000.